

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-133

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

OBJET :

Création d'un poste
d'enseignement artistique

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Considérant que sont assurés des cours de batterie au sein de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse ;

Considérant que cette spécialité fait partie du programme d'enseignement de l'école ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **décide** de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique au 1^{er} grade de catégorie B du cadre de l'emploi des assistants territorial d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 4/20^{ème}, à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
- **modifie** le tableau des effectifs joint à la présente délibération ;
- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Communauté de Communes ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200925-DC2020410266-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication